

## Proposition

### «DISPOSITIF HANDICAP ET SANTE »

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifie l'engagement de tout un chacun pour respecter l'autonomie de la personne handicapée dans notre société.

Pour les universités, la loi engage de nouvelles responsabilités pour permettre d'accueillir les étudiants handicapés, d'aménager les conditions de travail des personnels handicapés et de diffuser une nouvelle culture du handicap.

Pour répondre à chacune de ces orientations les Chargés de mission et d'accueil des étudiants handicapés des 3 universités de Strasbourg mutualisent leur expérience pour proposer un dispositif « handicap et santé ». Celui-ci est destiné à **offrir un accueil performant pour faciliter l'insertion universitaire des étudiants handicapés en adaptant les dispositifs existants à la politique proposée par la chartre Université/handicap et à faciliter l'insertion professionnelle.**

#### Actions destinées aux étudiants handicapés :

##### Objectif

Permettre aux étudiants en situation de handicap de **poursuivre leurs études dans les meilleures conditions** possibles en organisant, **si besoin**, les aides ou aménagements nécessaires prévus par la Charte et en les conseillant pour l'élaboration de leur projet d'études et de leur projet professionnel

##### Moyens

- **Aides humaines** spécifiques nécessaires dans le cadre des études universitaires : prise de notes, aide à la communication, soutien pédagogique, interprétariat en langues des signes...initiatives associatives, ...
- **Aides techniques et technologiques** nécessaires dans le cadre des études universitaires : aménagement des postes informatiques, carte multiservices (photocopies, ascenseurs, toilettes, parking), utilisation de la salle Handiversité.
- **Mise en place de relais-handicap dans chaque UFR ou composante ainsi que dans les services communs (bibliothèques...)** pour soutenir l'aménagement pédagogique des enseignements et l'organisation des examens ou concours (tiers temps d'examen, assistance éventuelle d'un secrétaire lors des épreuves écrites, etc.). Ces relais-handicap permettront aussi, de par leur proximité, de conseiller non seulement les étudiants handicapés, mais aussi les étudiants en situation de mal-être et qui pourront être orientés vers le service médical concerné. (SIMPS, CAMUS).

- **Assurer avec le SIMPS** les modalités de suivi des étudiants et mettre en place **une cellule d'accueil d'urgence** modulable selon les besoins regroupant un médecin du SIMPS, une assistante sociale, un représentant de la scolarité concernée ... pour régler efficacement l'ensemble des questions d'accueil en cas de problème complexe.
- **Assurer avec la MDPH** une collaboration étroite permettant un suivi des dossiers des étudiants pour répartir les responsabilités financières et matérielles en fonction des nécessités (Prestation de Compensation du Handicap)
- **Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle** par une collaboration avec le Service Commun Universitaire Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- **Coordonner les actions avec l'ensemble des services** (bibliothèques, accès au sport, aux activités culturelles, sociales, à la mobilité internationale ...)

#### **Actions à destination des personnels :**

Sensibiliser et former les acteurs universitaires (personnels enseignants et administratifs...) à l'accueil des personnes handicapées.

#### **Actions à destination des personnels handicapés :**

##### Objectifs

Accompagner les personnels en situation de handicap dans la connaissance de leurs droits et faciliter l'exercice de leur fonction au sein de l'Université.

##### Aménagements

Permettre aux personnels en situation de handicap de réaliser leurs missions dans de meilleures conditions en favorisant les aménagements des postes de travail.

##### Information

Informers les personnels en situation de handicap des droits dont ils peuvent bénéficier dans le cadre professionnel et les accompagner dans leurs démarches en facilitant la coordination avec les différents acteurs de l'Université.

#### **Actions à destination de la direction des ressources humaines pour l'accueil de personnels handicapés :**

Un partenariat peut se mettre en œuvre avec les IMPro (Institut Médico-professionnel formant des adolescents et de jeunes adultes déficients intellectuels légers) de la région de Strasbourg pour former de futurs salariés de l'Université sur des tâches concrètes.

#### **Actions à destination des entreprises :**

Développer un partenariat avec des entreprises alsaciennes, les associations d'employeurs, la Chambre de Commerce, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin,... en s'appuyant sur les réseaux déjà en place (AFIJ, Action et Compétences) et en lien avec le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

#### **Organisation de la « mission Handicap et santé » :**

Sous **la responsabilité du Président de l'Université, un Vice Président**, responsable politique de la « mission handicap et santé » et garant de la mise en œuvre de la charte, organise les actions de la Mission en collaboration avec une **commission spécifique d'accueil** composée de:

Médecin du SIMPS, assistantes sociales du CROUS, interlocuteurs de la MDPH, du SIUAPS, du SCUIOIP, des représentants des associations d'étudiants handicapés et des « relais-handicap » de chaque composante et services communs.

Cette commission est coordonnée par le Chargé de Mission Handicap assisté du coordinateur, du responsable et d'une secrétaire :

Elle assure et gère :

- le suivi administratif et pédagogique **de l'aide humaine** : contrats, recrutement des accompagnateurs (binômes) et des surveillants d'examen, lien avec le milieu associatif...,
- le suivi administratif et financier **de l'aide matérielle** : achat et suivi du matériel spécifique, de la rédaction de conventions, ...
- le suivi de la **communication interne et externe** (plaquettes, actualisation du site internet, lien avec les entreprises, ...)
- le suivi de **l'insertion professionnelle**, (en lien avec le SCUIOP, **et les associations ...**)
- le suivi des **liens nécessaires avec la MDPH** notamment pour les Prestations de compensations.

## - la coordination de l'ensemble des services et des relais-handicap

### **Besoins matériels :**

En attendant la construction d'une maison de l'étudiant, il est indispensable de prévoir un lieu regroupant le maximum de services en un seul endroit (salles de repos et de travail, salle de réunion, bureau pour accueillir les permanences de professionnels, et bureau du coordinateur, etc.)

2 propositions :

- Le lieu idéal parce que relativement central, accessible et regroupant d'autres services à l'étudiant serait le bâtiment d'extension de Marc Bloch actuellement en construction.
- Une solution d'attente, ou transitoire, très pratique serait de convertir l'actuel BVE de l'URS qui se trouve juste en face de l'Agora.

Sur chaque site, vérifier la chaîne de déplacement en prenant en compte tous les handicaps et leurs besoins fonctionnels : circuler, se repérer, accéder, utiliser les équipements, communiquer, bien au delà des seuls besoins de circulation liés à l'utilisation du fauteuil roulant. Concevoir une approche en logistique de déplacement dans un bâtiment et son environnement, de l'extérieur vers l'intérieur avec une importance donnée à l'usage du lieu et de ces compétences pour tous les usagers. (Décret n°2006-555 du 17 mai 2006)

### **Besoins Humains :**

- un poste de responsable administratif
- Un poste de coordinateur avec des compétences pour analyser et diagnostiquer les besoins, élaborer et évaluer les projets, coordonner et animer la cellule.
- un poste de secrétaire,
- 4 emplois à temps partiel (étudiants-vacataires) pour assurer un suivi administratif et une permanence d'accueil et d'orientation vers l'interlocuteur compétent

## Dispositif Handicap et Santé de l'UdS Organigramme

